

# TRANSPORT LE MAG

#1 /// JANVIER-MARS 2024



**L'UNSA-Transport  
ne cesse de progresser  
dans les entreprises !**



### À LA UNE

- L'UNSA-Transport ne cesse de progresser dans les entreprises ! /// 6



### Le mot du secrétaire général

# Un changement de direction

Élu secrétaire général de l'UNSA-Transport depuis le 2 février dernier, il était nécessaire de clarifier la situation de la fédération avec les instances nationales de l'UNSA et la reprendre en main par une nouvelle direction au regard des valeurs de l'UNSA-Transport.

Par Jérémy Sastre

### AUTOROUTES

- Pour l'UNSA, les sociétés ont leur part de responsabilité ! /// 3
- Sécurité : l'UNSA interpelle le ministre des Transports /// 4

### AÉRIEN

- Air France & Orly : la fin d'une histoire commencée en 1952 /// 5

### ENSEMBLE DES BRANCHES

- Nos futures demandes au nouveau ministre des Transports /// 7

### EXPERTISE

- La consultation sur la situation économique et financière (SEF) /// 8

### ROUTE

- Les mégacamions en France : bonne ou mauvaise directive européenne ? /// 10

### EUROPE & INTERNATIONAL

- Focus sur nos derniers déplacements /// 12



Les instances fédérales, réunies en conseil fédéral extraordinaire, ont fait le choix de m'élire secrétaire général de la fédération UNSA-Transport et je les remercie de cette confiance. J'exerce donc dorénavant mes fonctions avec Christophe Anger, responsable des transports urbains, à mes côtés en tant que secrétaire général adjoint. Les autres membres des instances fédérales restent les mêmes. La continuité du travail est donc bien assurée ! ●

NOS OBJECTIFS SONT SIMPLES : GAGNER LE MAXIMUM D'ÉLECTIONS, DÉVELOPPER NOTRE FÉDÉRATION PARTOUT ET S'ENGAGER DANS LA BATAILLE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE) !

Jérémy Sastre, secrétaire général  
UNSA-Transport

CE NUMÉRO COMPREND LES LOGOS DE NOS PARTENAIRES AU QUOTIDIEN EN PAGE 5, UNE PUBLICITÉ EXPLICITE EN PAGE 9 ET UNE PUBLICITÉ CARCEPT PRÉVOYANCE EN PAGE 11.



56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris  
Métro 7 Le Peletier • Métro 12 Notre-Dame-de-Lorette  
01 42 82 09 13 • transport@unsa.org  
www.unsa-transport.org



unsa.transport



@FedUnsa





# Pour l'UNSA, les sociétés ont leur part de responsabilité !

**Dimanche 3 mars dernier, lors d'une opération de sécurisation d'un accident sur l'autoroute A8 à hauteur du péage de la Turbie, un suraccident a provoqué la mort d'un ouvrier autoroutier d'Escota. Tony Nellec était âgé de 54 ans et adhérent à l'UNSA-Transport. Cet accident a blessé gravement un autre ouvrier ainsi que deux gendarmes et un dépanneur, tous présents sur les lieux pour protéger et sécuriser la zone.**

Par Yannick Mone

**T**ony Nellec, l'ouvrier décédé, était salarié d'Escota depuis 2004. Cette tragédie laisse seule une épouse et leurs cinq enfants. Une cagnotte Leetchi a été créée en « hommage à Tony Nellec, patrouilleur du réseau Escota ».

## POUR L'ANNÉE 2023...

Ce sont pas moins de 144 accidents matériels et corporels, dont 22 blessés et un tué, impliquant personnel autoroutier et autres intervenants qui ont été recensés sur les réseaux autoroutiers. Pour la seule société Vinci et son réseau, ce sont 52 véhicules qui ont été percutés pour cette même année. Même si nos sociétés concessionnaires d'ouvrages autoroutiers mettent en œuvre une politique de sécurité du personnel, même si les organisations syndicales représentatives dans la branche ont négocié et sont parvenues à un accord national relatif à la sécurité, la pratique de nos métiers sous circulation représente un danger quotidien dont nos collègues ouvriers autoroutiers et tous les autres intervenants (forces de l'ordre, pompiers, dépanneurs, etc.) font malheureusement



© DR

les frais. Mais la baisse drastique des effectifs au nom de la productivité entraînant manque de personnel, augmentation des astreintes, interventions répétées au détriment du repos, influe négativement sur nos conditions de travail et notre sécurité. De plus, la dénonciation ou la diminution des accords sur le droit syndical modifie le périmètre d'action des instances représentatives du fait de la diminution des moyens humains et matériels alloués aux élus. ●



**L'UNSA  
AUTOROUTES  
APPELLE À LA  
VIGILANCE  
GÉNÉRALE ET À LA  
RESPONSABILITÉ  
INDIVIDUELLE ET  
COLLECTIVE.**



# Sécurité : l'UNSA interpelle le ministre des Transports

**Le 13 mars dernier, à la suite du décès de notre adhérent Tony Nellec, l'UNSA-Transport a demandé à être reçue en audience au ministère de la Transition écologique afin d'exiger des mesures garantissant la sécurité des salariés autoroutiers !**

Par **Jérémy Sastre**

**Monsieur le Ministre,**

*Dimanche 3 mars 2024, lors d'une opération de sécurisation d'un accident sur l'autoroute A8, un suraccident a provoqué la mort de Tony NELLEC, ouvrier autoroutier d'Escota, blessant gravement un autre ouvrier ainsi que deux gendarmes et un dépanneur, tous présents sur les lieux pour protéger et sécuriser la zone. Tony NELLEC était ouvrier autoroutier d'Escota depuis 2004 et il avait 54 ans. Il laisse derrière lui son épouse et leurs cinq enfants...*

*En 2023, 144 accidents matériels et corporels impliquant personnels autoroutiers et autres intervenants ont été recensés sur les réseaux autoroutiers. Pour la seule société Vinci et son réseau,*

*ce sont 52 véhicules qui ont été percutés pour cette même année. Malgré les efforts des sociétés concessionnaires sur la politique de sécurité du personnel, malgré les accords nationaux de sécurité négociés par les organisations syndicales représentatives, force est de constater que la pratique de nos métiers sous circulation représente un danger quotidien dont nos collègues ouvriers autoroutiers et tous les autres intervenants, forces de l'ordre, pompiers, dépanneurs... font les frais.*

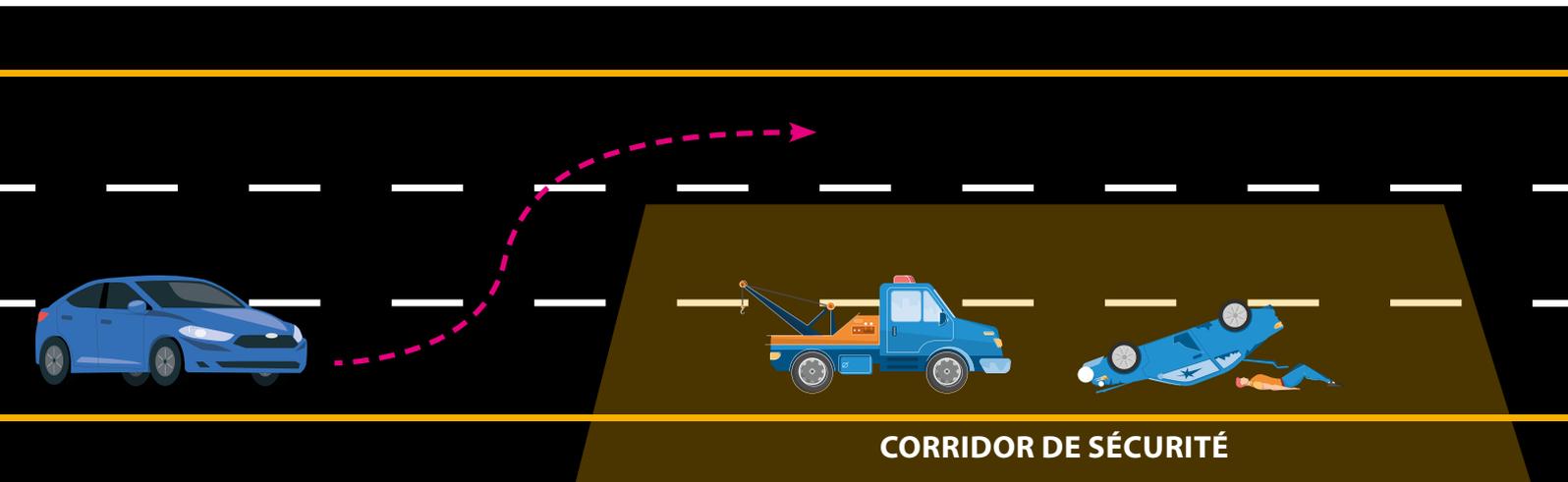
*L'UNSA-Transport et l'UNSA-Autoroutes dénoncent par ailleurs certaines pratiques sociales des sociétés concessionnaires, comme la baisse des effectifs ou la forte dégradation du dialogue social. Organisations*

*syndicales, pouvoirs publics, sociétés concessionnaires, il en va de notre responsabilité collective de mettre un terme à cette sinistralité.*

*Aussi, je sollicite une audience auprès de vous, pour laquelle je serai accompagné de M. Hérald LECLERCQ, secrétaire général de l'UNSA-Escota, afin de trouver ensemble des mesures garantissant la sécurité des salariés autoroutiers.*

***Vous remerciant par avance de votre réponse, Monsieur le Ministre, je me tiens à votre disposition et vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.***

*Jérémy SASTRE, secrétaire général de la fédération UNSA-Transport*





# Air France & Orly : la fin d'une histoire commencée en 1952

**C'est acté : à compter d'avril 2026, à l'exception de la desserte de la Corse, plus aucun vol d'Air France ne partira ou n'arrivera à l'aéroport d'Orly. C'est une incompréhension pour tous les salariés ainsi que pour l'UNSA-Aérien !**

Par Yves Joulin

**C**ela fait déjà une dizaine d'années qu'on en parlait en coulisses. Cette annonce fut un choc le 18 octobre dernier pour les salariés d'AF et ceux des entreprises sous-traitantes.

## CE QUE L'UNSA RAPPELLE

Le transport aérien est en ligne de mire depuis des années du fait des contraintes écologiques et environnementales. Des discussions ont lieu d'ailleurs actuellement sur une restriction des vols sur l'aéroport d'Orly du fait de l'impact du bruit...

## UNE QUESTION LÉGITIME

Est-ce finalement une restriction beaucoup plus drastique du trafic aérien sur le sud de la région parisienne, alors qu'en même temps la desserte de l'aéroport par les transports en commun sera facilitée avec l'arrivée en juin 2024 de la ligne 14 du métro ? Des négociations sur la question d'intermodalité et d'aménagement du territoire dans son ensemble devraient sans doute être envisagées. ●

**?**  
CETTE FERMETURE EST PEUT-ÊTRE L'ANNONCE D'UNE MUTATION DU TRANSPORT AÉRIEN DANS LES ANNÉES À VENIR...



© DR / CAPTAIN / WIKIMEDIA



# L'UNSA-Transport ne cesse de progresser dans les entreprises



## UN NOUVEL ARRIVANT

- **Nous comptons** depuis peu l'arrivée d'un syndicat supplémentaire au sein de la fédération : l'UNSA-Transport La Réunion (*photo*).

## CTBR

- **L'UNSA-Transport** devient première organisation syndicale, avec 55 % des suffrages.

## KEOLIS EVRARD

- **L'UNSA-Transport** est deuxième organisation syndicale, avec 26,37 % des voix. Trois élus conseilleront et défendront les salariés.

## ITM LAI ENTA SUD-EST

- **Nos représentants** d'Intermarché obtiennent 24 % des voix pour leur première élection.

## PERRENOT NARBONNE

- **Avec 37 % des voix**, l'UNSA-Transport devient la première organisation syndicale au sein de cette entreprise.

## TOUTADOM

- **Nos représentants** se hissent à la deuxième place, avec 22 % des suffrages.

## CHALLENGE INTERCONTINENTAL EXPRESS

- **Un résultat affolant** : 67 % des voix et première organisation syndicale !

## TRANSDEV CEAT

- **Nos collègues** ont obtenu 66 % de représentativité.

## TRANSDEV VERSAILLES

- **Notre organisation syndicale** reste à la seconde place et continue à être présente au plus près des salariés.

## TRANSDEV TOURAINE

- **L'UNSA-Transport** devient la première organisation syndicale de l'entreprise.

## FRAIKIN

- **Comptant 2 400 salariés**, cette équipe s'est présentée pour la première fois sous notre étiquette en obtenant 35 % des voix.

## TRANSDEV LE HAVRE

- **Encore une victoire** de l'UNSA-Transport, avec 56,71 % des voix !

## TRANSDEV MULHOUSE

- **Bravo à nos équipes** pour ce résultat : 65,13 % de représentativité !

## AFTRAL, NOVEA CHALAVAN & DUC ET KN CARVIN

- **Nos représentants** ont également obtenu la représentativité. ●

# 7

sections syndicales ont été récemment créées au sein de l'UNSA-Transport :

- #1 Keolis Portes du Dauphiné ;
- #2 Keolis Soufflenheim ;
- #3 Keolis Molsheim ;
- #4 Transdev Chamonix ;
- #5 Transdev Côte-d'Azur ;
- #6 Autocars Voyages Roses ;
- #7 Transport Challenge Intercontinental Express.



**BRAVO À TOUS LES MILITANTS UNSA-TRANSPORT. CONTINUONS ENSEMBLE À FAIRE PROGRESSER NOTRE FÉDÉRATION !**



# Nos futures demandes au nouveau ministre des Transports



**On avait fini par se demander s'il y aurait un nouveau ministre des Transports, mais c'est chose faite. Notre interlocuteur est donc Patrice Vergriete, l'homme qui a décidé la gratuité des transports publics à Dunkerque...**

Par **Jérémy Sastre**

**N**ous saurons lui rappeler l'importance de revaloriser les rémunérations trop basses, de généraliser le 13<sup>e</sup> mois conventionnel et de travailler sur des solutions pour pallier le déficit de conducteurs routiers ou de bus !

#### **POUR L'UNSA-TRANSPORT**

Il sera encore plus urgent de se préoccuper de nos conditions de sécurité, de revendiquer la reconnaissance de nos métiers et la mise en place d'un permis professionnel spécifique... Nous lui rappellerons qu'il faudra travailler avec les organisations syndicales sur

la question de la décarbonation et de l'écoconduite et de la prochaine mise en concurrence des réseaux de transports franciliens. Nous l'interpellerons également sur les problématiques du transport aérien et des transports nautiques. Nous n'oublierons ni le cabotage qui nous tue ni le paquet mobilité qui risque fort d'être dénoncé au niveau européen ni les questions liées à l'avenir du congé de fin d'activité (CFA) !

#### **CE QUE L'UNSA RÉAFFIRME**

Notre objectif, c'est la défense des salariés, l'aide à nos syndicats du transport et le développement de la fédération ! ●



**JE SAIS POUVOIR  
COMPTER SUR VOUS  
POUR PARTAGER  
CES OBJECTIFS  
ET PERMETTRE  
À LA FÉDÉRATION  
D'AVANCER !**  
Jérémy Sastre,  
secrétaire général  
UNSA-Transport



# La consultation sur la situation économique et financière (SEF)

**Les CSE de mars et avril sont souvent consacrés à l'ouverture de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise. Le contexte politique donne à cette consultation un caractère particulier : l'entreprise est-elle impactée par des événements particuliers ?**

**Si oui a-t-elle les moyens d'y faire face ?**

Par **Jean-Marc Lengart**, expert-comptable et président de la SAS Explicite





Une fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la situation économique et financière de leur entreprise. Il s'agit d'une consultation et non d'une information. L'employeur doit ouvrir clairement la procédure. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois.

**SUR QUOI PORTE LA CONSULTATION EXACTEMENT ?**

Les élus ont accès aux mêmes informations que les actionnaires et notamment les comptes annuels et des documents prévisionnels. Cette consultation ne porte pas que sur les comptes de l'année précédente, mais aussi, et surtout :

- sur le budget prévisionnel actualisé ;
- sur la situation économique la plus récente.

**CETTE CONSULTATION DOIT APPORTER DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSES**

Comment se porte l'entreprise : était-elle en bonne santé, quels étaient ses fonds propres (sa richesse patrimoniale) ? Information particulièrement importante, car comment appréhender l'avenir sans connaître le passé ? Comment sera traité le résultat de l'année ? Restera-t-il dans l'entreprise ou sera-t-il distribué aux actionnaires ? Quel est le budget actualisé des effets prévisibles de la crise ?

**POURQUOI FAIRE APPEL À UN EXPERT-COMPTABLE**

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que ça n'apporte rien, etc. Précisons d'emblée que le prix d'une mission est directement lié à l'importance de l'entité et les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Rappelons d'ailleurs que les honoraires de ces derniers comme ceux du commissaire aux comptes sont intégralement payés par l'entreprise au même titre que ceux de l'expert-comptable du CSE. ●



**TOUTE L'ÉQUIPE D'EXPLICITE EST MOBILISÉE POUR VOUS AIDER DANS CES MOMENTS PARTICULIERS.**

[jm.lenglard@explicite-cse.fr](mailto:jm.lenglard@explicite-cse.fr)  
06 03 16 13 70

**› QUE DOIT APPORTER L'EXPERT ?**

La mission de l'expert doit bien sûr avoir du sens : par son professionnalisme, son expérience et sa technique, il doit aider les élus à comprendre les informations financières qui leur sont communiquées. Son rôle sera essentiellement pédagogique. Les élus doivent savoir avec l'aide de leur expert, comment l'entreprise appréhende l'avenir. L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la situation économique et financière. ●





# Les mégacamions en France : bonne ou mauvaise directive européenne ?

**Mardi 12 mars, le Parlement européen a ouvert la voie à une circulation facilitée des mégacamions sur les routes européennes. Toutefois, pour différentes raisons, on ne devrait pas en croiser de sitôt sur les routes françaises.**

Par Emmanuel Vandebussche



**L'UNSA-TRANSPORT ET LA SECTION ROUTE DE L'ETF RESTERONT TRÈS VIGILANTES SUR L'APPLICATION DE CETTE NOUVELLE DISPOSITION.**

**Fred Rouaux, responsable Europe et international UNSA-Transport**

**U**ne première défaite pour les eurodéputés français dans leur combat contre les mégacamions. Mardi 12 mars, le Parlement européen a adopté la révision de la directive « *Poids et dimensions* » autorisant la circulation dans l'Union européenne des mégacamions. 330 députés ont voté pour, 207 contre et 74 se sont abstenus.

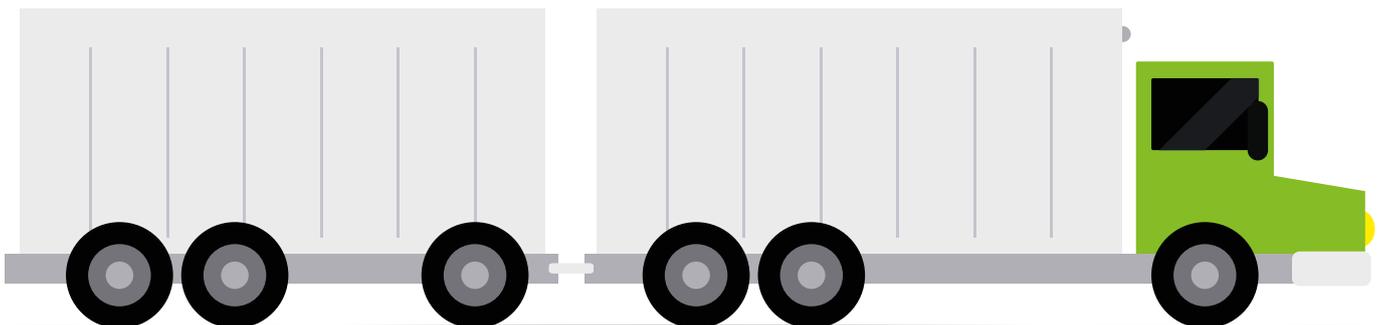
## **UN MÉGACAMION, C'EST QUOI ?**

Ce terme désigne des poids lourds pouvant mesurer jusqu'à 25 mètres de long et peser jusqu'à 60 tonnes, avec deux remorques attachées. Aujourd'hui en France, la législation

limite les dimensions des camions à 18,75 mètres de long et un poids maximal de 44 tonnes, dont 12 tonnes à l'essieu maximum pour un véhicule articulé.

## **QUE DIT LE PARLEMENT EUROPÉEN ?**

Le texte adopté vise entre autres à permettre à ces mégacamions de traverser plus librement les États membres de l'UE. Aujourd'hui, pour qu'un véhicule de plus de 40 tonnes traverse une frontière, il faut un accord entre les deux pays concernés, sans quoi le passage de la frontière est interdit. Avec ce texte, dès lors qu'un État membre autorise les mégacamions sur son territoire



## ROUTE



pour un trafic domestique, les gros camions étrangers sont automatiquement autorisés à circuler également sur les routes de cet État.

### QUE SE PASSE-T-IL AILLEURS ?

Aujourd'hui, des mégacamions circulent déjà dans plusieurs pays européens, comme la Finlande, la Suède, les Pays-Bas ou encore l'Allemagne. Ces poids lourds permettent d'économiser du carburant et de réduire les gaz à effet de serre puisque cela reviendrait à transporter davantage de marchandises et ainsi réduire le nombre de trajets.

### QUE DIT L'UNSA-TRANSPORT ?

Nous comprenons les opposants aux mégacamions qui s'inquiètent des infrastructures françaises qui ne sont pas adaptées sur une bonne partie du territoire (parkings). Nous pourrions notamment

réfléchir sur l'utilisation de ce genre de véhicules pour des liaisons entre grands pôles logistiques, des transports spécifiques tels que le volumineux, l'acheminement de pièces légères en automobile, Amazon, etc.

### ET APRÈS ?

Alors que bon nombre de conductrices et conducteurs manquent dans notre secteur d'activité, ce type de véhicules, sans pour autant combler ce manque, pourraient permettre de soulager la pression sur une profession qui repousse toujours plus loin les limites et les conditions de travail des conductrices et conducteurs. La pénurie de chauffeurs routiers en France est un enjeu important, de nombreux postes restent vacants, révélant un problème d'attractivité de la profession.



**À L'UNSA, NOS PRÉOCCUPATIONS SE PORTENT SUR LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS. NOUS VOULONS LA RECONNAISSANCE DE NOS MÉTIERS ET LA MISE EN PLACE D'UN PERMIS PROFESSIONNEL !**  
Emmanuel Vandebussche

## INFO SANTÉ

De nouveaux outils pour prendre soin de votre santé !

LE PROGRAMME  
TRANSPORTEZ-VOUS  
**BIEN**

PAR

**carcept prev**  
ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### ZOOM SUR L'ENTRETIEN D'ORIENTATION PRÉVENTION (EOP)



Un RDV téléphonique personnalisé de 20 minutes avec un(e) infirmier(e) pour démarrer le programme !

L'Entretien d'Orientation Prévention permet à l'aide de questions simples, de définir ses priorités d'actions pour améliorer sa santé.

A l'issue de ce rendez-vous, l'infirmière vous propose un plan d'actions, argumenté et adapté, comprenant les facteurs de risque identifiés et les axes d'amélioration.

L'EOP, c'est la porte d'entrée du programme Transportez-Vous Bien !

► VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CET ENTRETIEN ?

Rendez-vous sur  
[transportezvousbien.fr](http://transportezvousbien.fr)





# Focus sur nos derniers déplacements

## › EN OCTOBRE 2023

L'UNSA Transport a participé aux conférences du secteur aérien et au dialogue social européen de la section aviation à Bruxelles. L'UNSA-Transport a exprimé sa solidarité avec l'ETF sur la nécessité de mettre la parité au cœur des débats. ●



© UNSA-TRANSPORT

## › EN DÉCEMBRE 2023

L'UNSA-Transport était présente à Bruxelles avec les autres syndicats français pour dire « non » à l'austérité économique et défendre le service public du fret ferroviaire ! ●



© UNSA-TRANSPORT

## › EN JANVIER 2024

L'UNSA-Transport a débuté l'année avec la conférence finale des transports terrestres de l'ETF. Elle y a contribué, toujours avec conviction et détermination. ●

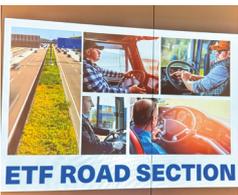


© UNSA-TRANSPORT

Par Fred Rouaux

## › EN NOVEMBRE 2023

L'UNSA-Transport était à Berlin pour la réunion de la section route de l'ETF. Ce fut l'occasion de débattre et d'échanger sur le dialogue social européen et sur l'application du paquet mobilité. Nous avons pu constater durant les échanges une grande disparité dans l'application des règles européennes ! Toujours en novembre 2023, l'UNSA-Transport s'est exprimée devant la Commission européenne et la partie patronale lors du dialogue social de la section route à Bruxelles. Le constat inquiète les organisations syndicales européennes : le transport routier est en grande difficulté à cause du non-respect des règles du paquet mobilité pourtant en vigueur depuis plusieurs années. ●



© UNSA-TRANSPORT